

## Subventions à diverses associations

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

1) 11 800 F à l'association Palente-Village à titre de participation à l'équipement des locaux mis à sa disposition. Il s'agit là d'une aide exceptionnelle.

La dépense est à imputer sur le chapitre 914, article 130.509/47070 abondé par transfert d'une somme d'un montant équivalent à prélever sur le chapitre 903.91 / article 232.90006 / 33000 du BP 1992.

2) 5 000 F à la Jeune Chambre Economique pour l'opération Ouvre-Boîtes.

La dépense sera prélevée sur chapitre 945.91/657/41070 du BP 1992.

3) 20 000 F à la Compagnie Bacchus pour la présentation de Don Quichotte, opération qui s'inscrit dans le cadre de l'animation d'été ;

5 000 F à B'naï B'rith Besançon pour la présentation d'une exposition de photographies inédites du ghetto de Varsovie «une journée en enfer» ;

20 000 F à Prima Association pour le Festival Rock organisé à Chemaudin qui se situe en prolongement de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes ;

10 000 F à Interunec pour la coordination des manifestations bisontines organisées dans le cadre de Science en Fête ;

2 000 F à Radio Sud pour l'organisation d'une semaine verte ;

10 000 F à l'Association Enfants de l'Espoir pour l'organisation des 1<sup>ère</sup> Chorales d'enfants de Franche-Comté qui se dérouleront à Besançon en novembre prochain ;

30 000 F à Projet Aurore pour la réalisation d'un point de rencontre sur le campus et la mise en oeuvre d'une action culturelle scientifique ;

25 000 F au Foyer L'Accueil pour l'aménagement des espaces extérieurs de l'établissement.

La dépense totale soit 122 000 F est à imputer sur le chapitre 945.91 / article 691 (subvention exceptionnelle) / 41070 abondé par transfert d'une somme identique à prélever sur le compte dépenses imprévues chapitre 970 / article 669 / 20200.

**M. NACHIN :** C'était si l'on veut une anticipation mais cela portait également sur ce qui venait d'être dit, à savoir qu'on constate et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, une stagnation du montant des subventions. Je crois que si l'on veut faire vivre la vie associative dans notre ville, il ne faut pas chaque année que les subventions données aux associations ne progressent pas. Elles devraient au moins progresser pour tenir compte de l'inflation. Or ce n'est pas le cas. Plusieurs associations ont vu leur subvention maintenue au même niveau depuis plusieurs années.

Je voudrais plaider Monsieur le Maire pour le CCPPO, le Centre Culturel de Palente Les Orchamps qui a vu sa subvention supprimée cette année. Cette association a sollicité une subvention et en date du 1<sup>er</sup> juin l'Adjoint Bernard LIME lui a répondu, je cite : «le budget dont nous disposons pour soutenir les activités des associations est extrêmement limité et ne nous a pas permis de faire face à toutes les demandes qui nous ont été adressées». Or le CCPPO est une association qui est liée de très près à la vie du quartier de Palente - Les Orchamps, qui a joué un rôle très important dans la vie sociale de ce quartier, qui continue à avoir des activités avec des ressources très réduites et je souhaiterais que l'on revienne sur ce refus de lui accorder la subvention qu'il demande.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur NACHIN c'est bien de plaider pour telle association mais je dois vous rappeler deux choses. La première c'est que sur l'ensemble des délégations, l'enveloppe de subventions c'est vrai n'a pas augmenté depuis un certain nombre d'années. Si vous me le permettez dans le prochain budget et grâce à des propositions d'économie que vous me ferez dans d'autres secteurs, je suis parfaitement d'accord pour augmenter le volume des subventions accordées au mouvement associatif, c'est vrai. Deuxièmement, le cas que vous citez qui est un cas individuel, enfin simplement d'une association, a été étudié par la Commission et Bernard LIME va vous répondre, donc ce n'est pas le moment en Conseil Municipal de revenir en disant «moi j'aimerais bien que celui-ci ait un peu plus, que celui-là ait davantage, etc.» sinon on ne va pas en sortir ! Alors j'accepte volontiers cette réflexion, mais qu'elle soit la seule. Je crois qu'il faut rester logique avec le travail de préparation et de proposition de décision qui se fait en commission et l'acceptation par le Conseil de l'ensemble de la répartition de ces enveloppes.

**M. LIME :** Il est vrai que le budget affecté aux associations est un budget très limité notamment en matière culturelle et chaque année, cette année comme les autres, nous refusons des subventions, nous réduisons des demandes, nous supprimons des subventions. Mais si le budget affecté aux associations culturelles est aussi limité que cela, c'est parce qu'en matière culturelle les responsabilités des villes et notamment des villes de l'importance de Besançon sont essentiellement des responsabilités de gestion culturelle, c'est-à-dire qu'il y a un certain nombre de grosses activités municipales qui dévorent la très grande partie du budget culturel. Et donc la part que nous pouvons affecter au subventionnement des associations est extrêmement faible et j'en suis d'accord, beaucoup trop faible, mais il est absolument impossible d'en faire autrement avec les données de l'action culturelle entre les différentes collectivités, aujourd'hui.

Cette année, nous avons dû faire un certain nombre de choix comme, je le répète, tous les ans, faire des choix en fonction des priorités que nous nous fixons et nous avons tenu à ce qu'il y ait par exemple des interventions nouvelles dans des domaines qui nous ont parus absolument essentiels et dont nous étions largement absents, par exemple le domaine du jazz. Ainsi, dans l'examen que nous avons fait des différentes demandes qui nous étaient présentées et qui représentaient d'ailleurs au total plus du double de la somme dont nous disposons -ce qui montre la difficulté qu'il y a à agir dans ce secteur- nous avons examiné comme chaque année le cas du CCPPO dont nous avons déjà l'année précédente réduit la subvention. Nous avons alors fait un certain nombre de constats, dont celui notamment que le CCPPO ne joue plus aujourd'hui le rôle qu'il a effectivement joué il y a un certain nombre d'années et en particulier sa place sur le quartier est devenue très faible à tel point qu'il y a un an et demi à peu près, la Commission Culturelle avait reçu le CCPPO, l'avait écouté et discuté avec lui pendant à peu près une heure en proposant notamment à ses représentants de discuter avec nous d'un projet culturel à recréer sur le quartier de Palente, ce qui aurait été tout à fait nécessaire. Nous pensions alors avoir posé les termes d'un véritable débat. Une semaine après et pour toute réponse à ce que nous avons avancé, je recevais une lettre d'insulte du CCPPO qui prouvait tout simplement, et les choses se sont confirmées depuis, que celui-ci ne peut plus tenir un discours culturel. Et quand je constate qu'une action qui prétend être une action de quartier se réduit pratiquement à l'accueil de spectacles de théâtres au Théâtre Municipal alors que l'on ne peut pas dire que le secteur du théâtre soit déficitaire à Besançon, je dis que le CCPPO dans ces conditions n'a plus sa pleine justification dans le secteur culturel bisontin.

**Mme FOLSCHWEILLER :** Je souhaite intervenir à propos d'une autre association, les 25 000 F au foyer L'Accueil pour l'aménagement des espaces extérieurs. Je suis passée dans cette cour intérieure et j'ai été un peu choquée -et je ne suis pas la seule- par le luxe de l'aménagement intérieur avec des arrosages automatiques, des pelouses à 80 cm de haut dont on se demande comment on va pouvoir les tondre, du bétonnage partout, des arbres, des plantations luxueuses et choquée du montant de la subvention accordée pour cela.

**M. NACHIN :** Je conteste ce que vient de dire Bernard LIME et j'espère que nous aurons l'occasion de nous en expliquer. Je voudrais rappeler simplement que pour l'an dernier, le total des dépenses d'exploitation du CCPPO a été de 205 000 F et que sur ces 205 000 F, 193 000 F étaient consacrés à des frais de manifestations. 10 000 F à peu près seulement par an sont affectés au

fonctionnement du CCPPO. Alors c'est vrai qu'il y a des choix à faire, moi je souhaiterais qu'on ne fasse pas le choix de condamner à mort le CCPPO.

**M. FOUSSERET** : En ce qui concerne le Foyer L'Accueil, il y a effectivement une opération importante menée dans ce secteur puisque le montant en est, de mémoire, de l'ordre de 700 000 F HT. Il est évident que la participation de la Ville qui doit d'ailleurs se faire en deux tranches, est tout à fait minime par rapport au coût global de l'opération. Pourquoi la Ville a-t-elle décidé de participer à cet aménagement ? C'est parce que ce passage-là joue un rôle de service public, déjà de liaison entre ces deux rues, qu'il y a de nombreux locaux associatifs dans les locaux du Foyer L'Accueil et aussi une mini crèche ou mini halte-garderie. Il était donc normal qu'il y ait une participation qui est vraiment symbolique de la part de la Ville parce que 25 000 F cette année et éventuellement 25 000 F l'année prochaine, cela ne fera que 50 000 F sur un total de 700 000 F pour un aménagement qui va rendre service à un grand nombre de Bisontins qui empruntent ce lieu. Je n'ai pas à prendre parti sur la qualité ou sur le luxe de ce qui a été fait mais je crois que ces aménagements ont été faits dans des conditions très économiques pour la Ville et qui répondent à un besoin dans le secteur.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On note une opposition de Mme FOLSCHWEILLER sur ce point.

**M. GRAPPIN** : Je m'abstiens sur le dernier point uniquement.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission du Budget et de la 4<sup>ème</sup> Commission, le Conseil Municipal :

- à l'unanimité moins 4 abstentions, décidé d'accorder une subvention de 25 000 F au Foyer L'Accueil pour l'aménagement des espaces extérieurs de l'établissement,

- à l'unanimité, vote les autres subventions proposées.